



République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-
CROIX-DE-VIE
AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil :
47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 35

DELIBERATION
n° 2024 - 06 - 50

Envoyé en préfecture le 12/12/2024

Reçu en préfecture le 12/12/2024

Publié le 12 DEC. 2024

ID : 085-200023778-20241205-DL2024_06_50-DE

SLOW

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE
du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"
Séance du 5 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 5 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 28 novembre, s'est réuni à la Salle Lys de Mer au siège du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération à Givrand, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Philippe MOREAU, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, Dominique SIONNEAU, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Jérôme MESNARD, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Frédéric FOUQUET, Jean-Baptiste RABINIAUX, Dominique MALARY, Jean CANTIN, Catherine GALAND, Sandra DUBOS, Kathia VIEL, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphonie JACOMINO, Vincent PIPAUD, Olivier ROBIC, Laurent BOUDELIER.

Pouvoirs : Frédéric FOUQUET à Céline DELOMME / Jean-Baptiste RABINIAUX à Lucien PRINCE / Catherine GALAND à Philippe MOREAU / Sandra DUBOS à François BLANCHET / Kathia VIEL à Jean-Yves LEBOURDAIS / Tiphonie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Vincent PIPAUD à Evelyne CHAUVEL / Olivier ROBIC à Jean-Pierre STEPHANO / Laurent BOUDELIER à Valérie VECCHI.

Sonia CHARLOS est désignée secrétaire de séance.

**Avenant n° 3 au marché n° AOO 2016-001 de
maîtrise d'œuvre de la réalisation d'une station
d'épuration sur le bassin du Havre de Vie**

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAÉ du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Le Pays de Saint Gilles Agglomération a été sollicité par le cabinet Bourgois d'une demande de prolongation de la durée du marché et d'une demande de rémunération complémentaire dans le cadre de l'exercice de sa mission de maîtrise d'œuvre du marché de travaux de construction du poste de relèvement principal de la nouvelle station d'épuration du Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Cette demande est directement liée au retard, dans l'exécution de ses travaux, du titulaire du marché de travaux, Eiffage. En effet, alors que la date contractuelle de livraison du marché était le 14 novembre 2022, celui-ci n'a été livré que le 18 avril 2023.

Lors des différents échanges avec le cabinet Bourgois, il a été constaté qu'il n'était pas responsable de ce décalage et qu'il avait continué à assurer, pour la bonne marche de l'opération, les différentes réunions de chantier ou de visio qui n'étaient pas prévues dans le contrat initial.

Les différentes réunions supplémentaires ayant fait l'objet de compte-rendu, cela permet de les quantifier et de mentionner les dates où elle se sont tenues. Il y a eu 11 réunions de chantier sur site et 8 réunions réalisées en visio. Considérant que chaque réunion de chantier monopolise 0.75 journée de conducteur de travaux (réunion + CR) et qu'une visio monopolise 0.5 jours, il en ressort que les équipes du maître d'œuvre ont été monopolisées à hauteur de 12.25 jours. A raison d'un forfait journalier de 850 € HT / jour, déplacement compris, le montant de la demande de rémunération complémentaire du cabinet Bourgois s'élève donc à **10 412.50 € HT**.

Les élus du Conseil d'Exploitation, le 25 septembre 2024, ont donné unanimement une réponse favorable à la demande de rémunération complémentaire du cabinet Bourgois et ont décidé de se retourner vers le mandataire du marché de travaux Eiffage.

L'approbation de cet avenant en plus-value de 10 412.50 € HT porterait le montant du marché conclu à 809 636.50 € HT, soit une augmentation de 32.21 % du marché de base.

Le Conseil Communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.1414-4, L.5216-1 et suivants, L.5216-5 9°,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2194-1 2° et R.2194-2,

Vu les statuts du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, approuvés par arrêtés préfectoraux n° 2021 DRCTAJ 672 et 673 du 15 décembre 2021 portant respectivement approbation des modifications statutaires de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie et transformation de la Communauté de Communes en Communauté d'Agglomération,

Vu le marché n° AOO 2016-001 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration sur le Havre de Vie conclu avec le cabinet Bourgois le 5 octobre 2016 pour un montant de 612 360 € HT,

Vu l'avenant n° 1 au marché n° AOO 2016-001 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration sur le Havre de Vie, d'un montant de 115 066 € HT,

Vu l'avenant n° 2 au marché n° AOO 2016-001 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration sur le Havre de Vie, d'un montant de 71 798 € HT,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 23 octobre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 8 novembre 2024,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la passation d'un avenant n° 3, au marché n° AOO 2016-001 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration sur le Havre de Vie conclu avec le cabinet Bourgois le 5 octobre 2016 pour un montant de 612 360 € HT, ayant pour objet de prolonger la durée du marché jusqu'au 31 août 2025 et entraînant une plus-value d'un montant de 10 412.50 € HT ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3 au marché n° AOO 2016-001 Maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une station d'épuration sur le Havre de Vie et à prendre tout acte d'exécution le concernant.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

La Secrétaire de séance,

Sonia CHARLOS



Givrand, le 12 décembre 2024

Le Président,

François BLANCHET



Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 12 DEC. 2024
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 12 DEC. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.